

EN DATE DU 30 JUILLET 2021

POLITIQUE CESSIONS COVID-19

Duché de Bicolline

Les consignes que le Duché de Bicolline suit et applique découle des politiques des codes de couleur par zone établies par le gouvernement.

La Mauricie se trouve actuellement en zone verte.



CONSIGNES GÉNÉRALES CONCERNANT L'ACCÈS AU DUCHÉ



- **L'inscription en ligne pour l'accès aux fins de semaines de cessions est obligatoire. Sans inscription préalable, l'accès au terrain sera refusé. Les inscriptions se trouvent dans la section «Activités» de notre site internet.**
- Votre cession doit être en ordre pour avoir accès à votre bâtiment (cela concerne le paiement pour l'année 2020-2021)
- La politique de cession reste la même, c'est-à-dire que vous avez accès une fois par mois à vos bâtiments et ce à compter du vendredi dès 12h pour un départ le dimanche à 18h au plus tard.
- **L'accès est réservé uniquement pour les propriétaires de cession, leur conjoint(e) et enfant(s):**

«Rassemblements dans les domiciles privés et les unités d'hébergement touristique à l'intérieur ou à l'extérieur

À l'intérieur des domiciles

- *Maximum de 10 personnes provenant d'adresses différentes ou les occupants de 3 résidences. Lorsque les personnes se trouvent à 1 m de distance, le port du masque ou du couvre-visage est fortement recommandé pour les personnes qui ne sont pas adéquatement protégées de la COVID-19. Cela fait référence à la protection immunitaire d'une personne qui a été développée à la suite du vaccin (2 doses) ou de la maladie (et vaccin 1 dose).*

Source: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-1-vigilance-zone-verte>

- Si vous êtes malades ou avez des symptômes s'apparentant au Covid-19, merci de ne pas vous présenter.
- Les consignes de base devront être appliquées telles la distanciation et la désinfection des mains. Nous demandons à chacun d'apporter leur produit désinfectant pour les mains.
- Les bâtiments communs du Duché de Bicolline ne sont pas accessibles (Auberge, Vieille Taverne, abris du Faubourg, le Fort, le hameau, la cabane Tarkasis...)

SANITAIRES ET DÉCHETS

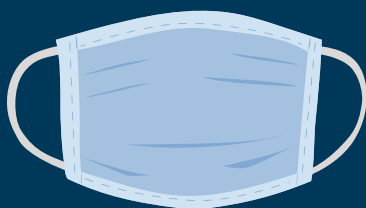
- Le bloc sanitaire sera ouvert et sera nettoyé à toutes les 4 heures en journée. Les douches seront accessibles en achetant une carte-douche à l'accueil.
 - Horaire d'ouverture du bloc: 8h à 12h, 13h à 17h, 18h à 22h, fermeture du bloc sanitaire de 22h à 8h.
 - Vous trouverez du produit désinfectant à l'entrée du bloc sanitaire, merci de désinfecter vos mains avant d'entrer.
- Trois points d'eau seront accessibles et identifiés dans la vieille-ville, quartier nord et haute-ville (ouverture de l'eau au mois de mai seulement). **Ces points d'eau sont réservés strictement pour l'approvisionnement en eau potable et en aucun cas ceux-ci doivent être utilisés comme point de vaisselle ou lavage.**
 - À chaque point d'eau vous trouverez du produit désinfectant, merci de désinfecter vos mains avant l'utilisation du robinet.

- **Gestion des déchets:** Un conteneur est disponible à l'entrée du stationnement #1, face à l'entrée du Duché. Merci d'y déposer vos déchets ménagers seulement (aucuns déchets de construction s.v.p.)
- Quelques toilettes chimiques sont réparties sur le terrain, une dans la haute-ville, une dans la vieille-ville quartier nord, deux dans la vieille-ville et une dans le quartier romain.

ARRIVÉE

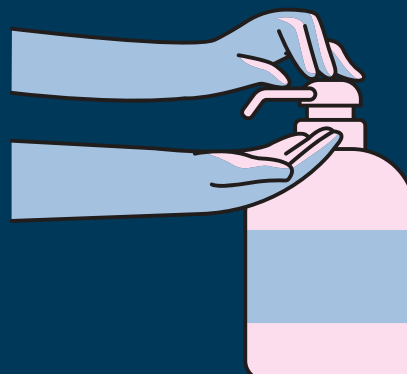


- Une permanence à l'accueil sera assurée à tous les jours
 - Horaire: Vendredi 12h à 20h30, samedi 9h à 18h et dimanche 9h à 18h
 - Tout le monde devra avoir quitté le terrain pour 18h dimanche
- Veuillez prendre note que les portes de bois du terrain seront ouvertes et fermées selon les heures d'accueil établies. Cependant les stationnements restent ouverts pour l'accès à vos véhicules en tout temps.
- Aucune arrivée possible en dehors des heures mentionnées ci-haut.
- Il est impératif de vous présenter à l'accueil (1480 Chemin Principal) à votre arrivée.
- Les consignes habituelles concernant les véhicules s'appliquent. Vous pouvez accéder au terrain à votre arrivée pour décharger votre matériel, puis vous devez stationner votre voiture sur les stationnements du Duché.



**Le port du masque est
obligatoire dans le bloc
sanitaire**

**Merci de vous
désinfecter/laver les
mains régulièrement**



L'information contenue dans ce document pourrait se voir adaptée en vue des consignes sanitaires et gouvernementales annoncées. Veuillez donc consulter ce document avant chaque séjour.

**MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET
COLLABORATION.**

**NOUS AVONS HÂTE DE VOUS REVOIR SUR
LES TERRES DU DUCHÉ!**

Au plaisir,
L'équipe du Duché de Bicolline